

Examen final de
Conseillère financière / Conseiller financier
avec brevet fédéral

10^e session

**Planification financière pour
les ménages privés**

Cas B : Planification de retraite

Examen écrit du 10 juin 2016

Experts principaux : Urs A. Büchler

Dossier destiné aux candidats

Type d'examen examen écrit

Durée 240 minutes (Cas A et B)

Maximum de points 100 (cas A 50 points – cas B 50 points)

Moyens auxiliaires autorisés Open-book

Les candidats peuvent utiliser tout document papier ou électronique. Il existe toujours un risque de coupure de courant en cas d'utilisation d'ordinateurs portables. Ce risque est à la charge des candidats. L'accès internet ainsi que toute communication entre les candidats ou avec des tiers sont interdits. Les solutions doivent impérativement être consignées par écrit et restituées sur papier.

Numéro de la candidate/du candidat

Première correction

.....

Deuxième correction

.....

Points obtenus

NOTICE EXPLICATIVE POUR L'EXAMEN ECRIT

L'examen écrit partiel de **Planification financière pour les ménages privés** se déroule comme un classique traitement de cas écrit. Une ou plusieurs études de cas sont traitées de façon similaire à la pratique. Plusieurs thèmes sont examinés, tant du point de vue des connaissances techniques et factuelles que des capacités à faire des liens et à en avoir une vision globale.

Vos propositions pour réaliser les buts et les souhaits exprimés par votre client doivent être compréhensibles, sensées et argumentées de façon explicite, tant des points de vue de la planification financière, des placements et de la technique de prévoyance, que de la fiscalité et du droit. Il est également important que vous suiviez un déroulement cohérent dans les étapes de planification de la solution que vous avez choisie. Si vous émettez des suppositions, présentez-les de façon transparente. Les résultats/solutions, ainsi que les calculs doivent être compréhensibles.

Les solutions doivent être écrites sur les **feuilles des données officielles d'examen** distribuées. Si vous avez besoin de feuilles supplémentaires, merci d'écrire votre numéro de candidat et l'exercice auquel la feuille se rapporte dans la marge supérieure de chaque feuille.

Ne seront corrigées et évaluées que les solutions écrites sur les feuilles de données qui vous sont distribuées. Veuillez écrire exclusivement sur le verso des pages.

Si vous avez besoin de feuilles supplémentaires, seules des feuilles vierges peuvent être utilisées ; veuillez y inscrire votre numéro de candidat ainsi que l'exercice concerné. Les documents imprimés avant le présent examen, notamment des formulaires, ne sont pas admis et ne seront pas pris en considération pour le corrigé.

Merci d'utiliser un stylo à bille ou des feutres fins ; les crayons de papier ne sont pas autorisés. Une écriture claire et lisible, ainsi qu'une présentation aérée facilitent énormément la correction et diminuent le risque de fausse interprétation de vos solutions.

Moyens auxiliaires

Open-book

Les candidats peuvent utiliser tout document papier ou électronique.

Il existe toujours un risque de coupure de courant en cas d'utilisation d'ordinateurs portables. Ce risque est à la charge des candidats.

Les solutions doivent impérativement être consignées par écrit et restituées sur papier.

Si un exercice se réfère à des règlements cantonaux spécifiques, il sera fait état du canton concerné et les textes de loi et directives du canton correspondant seront mis en annexe.

L'accès internet ainsi que toute communication entre les candidats ou avec des tiers sont interdits. Une infraction à cet interdit aura pour conséquence une exclusion immédiate des examens.

Vous n'avez la possibilité de quitter la salle d'examen durant celui-ci qu'accompagné-e d'une personne chargée de la surveillance.

A la fin de l'examen

Si vous avez terminé plus de 15 minutes avant la fin de l'examen : rangez votre place de travail en silence, rassemblez **la totalité de vos documents** et remettez-les aux surveillants lorsque vous quittez la salle. Aucun document ni aucune feuille de notes ne doivent quitter la salle.

Dans les 15 dernières minutes de l'examen, il n'est plus permis de quitter la salle d'examen. Veuillez attendre la fin de la session d'examen et suivre les instructions des surveillants.

CONTENU

1. Remarques générales pour les calculs
2. Situation initiale
3. Exercices

Exercice I	Immobilier	13 points
Exercice II	Caisse de pensions	12 points
Exercice III	Planification financière	25 points

REMARQUES GENERALES POUR LES CALCULS

Quand rien d'autre n'est spécifiquement exigé ou mentionné dans les données et leurs annexes, les taux de calcul suivants peuvent être utilisés :

Impôts sur les prestations en capital

Versement de capital du 2 ^e pilier	10.00%
Versement de capital du pilier 3a	10.00%

Hypothèses de rendement

Prévoyance professionnelle part obligatoire	1.25% par an
Prévoyance professionnelle part surobligatoire	1.25% par an
Pilier 3a placements bancaires	1.00% par an
Intérêts des comptes salaire et épargne	0.50% par an

Facteur de conversion pour le calcul des rentes du 3b

Les prestations sous forme de capital sont converties en rente à un taux de 4 %.

SITUATION INITIALE

Situation des clients

Walter Meier est né le 15 juin 1958. Il est marié depuis 30 ans avec Sarah, elle-même née le 1^{er} décembre 1962. Tous les deux sont de confession réformée évangélique. Ils ont deux enfants en commun, Thomas, né le 10 février 1989, et Nadine, née le 15 avril 1991.

Thomas est marié et vit à Lausanne. Nadine étudie la médecine à Zurich et y habite avec son compagnon dans un appartement.

Les Meier résident dans une maison individuelle à Wohlen bei Bern, maison qu'ils ont achetée il y a 15 ans.

Walter est vice-directeur d'une clinique médicale à Berne, dont il gère toute l'administration. En outre, il est membre du conseil d'administration (CA). Sarah ne travaille pas et s'occupe du ménage.

Les parents de Walter sont décédés prématurément. Les parents de Sarah sont tous les deux encore en vie.

Revenu		
Walter Meier	Revenu net selon certificat de salaire, arrondi à CHF 100	CHF 170'500

1 ^{er} pilier AVS/AI/APG
Vous pouvez vous baser sur les rentes maximales du 1 ^{er} pilier.

2 ^e pilier, Walter Meier
Veillez vous référer aux annexes pour les prestations du 2 ^e pilier.

2 ^e pilier, Sarah Meier		
Sarah Meier dispose d'un compte de libre passage d'une activité antérieure à la Banque cantonale bernoise.		
Etat au 31.12.2015		
Banque cantonale bernoise	CHF 165'000	Taux identique à celui du pilier 3a

Pilier 3a		
Walter Meier possède un compte 3a à la Banque cantonale bernoise mis en gage en faveur de l'hypothèque.		
Etat au 31.12.2015		
Banque cantonale bernoise	CHF 196'000	actif, cotisation maximale annuelle, payée en décembre

Pilier 3b

Etat au 31.12.2015

Compte salaire Walter Meier	CHF	65'000
Compte épargne Walter Meier	CHF	185'000
Compte épargne Sarah Meier	CHF	115'000

Voir les annexes suivantes pour les autres valeurs patrimoniales :

- Assurance vie à prime unique
- Dépôt de placement

Immobilier

Objet	Maison individuelle	
Adresse	Bergblickweg 11, 3033 Wohlen bei Bern	
Prix d'achat en 2001	CHF	1'150'000
Financement	Fonds propres CHF 250'000	
	Hypothèque de 1 ^{er} rang fixe au 01.07.2023	CHF 747'500 / 2.25%
	Hypothèque de 2 ^e rang sur le marché monétaire	CHF 152'500 / 1.30%
Amortissement indirect de l'hypothèque de 2 ^e rang grâce au pilier 3a		
Investissements augmentant la valeur après l'achat	CHF	65'000
Actuelle valeur de marché	CHF	1'050'000
Valeur fiscale	CHF	910'000
Valeur locative	CHF	28'000

Dispositions successorales

Walter et Sarah Meier ont établi un testament il y a des années. Son contenu limite les droits des héritiers légaux à leur réserve héréditaire respective et attribue la totalité de chaque quotité disponible au conjoint survivant. Il n'y a pas de contrat de mariage.

Informations fiscales

Taux commune	Facteur	1.540
Taux Canton de Berne	Facteur	3.060
Confession réformée évangélique	Facteur	0.138
Taux marginal	En pourcents	40.00%

ANNEXES

1. Certificat de salaire
2. Certificat de prévoyance de la caisse de pensions, y compris la description du plan de prévoyance et le tableau des taux de conversion
3. Extrait du dépôt
4. Assurance vie mixte financée par une prime unique
5. Echelle 44 AVS

I : ACHAT IMMOBILIER

Exercice	12 points
<p>Walter Meier a lu dans la presse que les banques deviennent de plus en plus restrictives dans l'attribution d'hypothèques ou le prolongement de contrats hypothécaires pour les personnes à la retraite. Il vous demande de lui établir un concept de financement détaillé et un calcul de la viabilité pour l'âge de 65 ans.</p> <p>Voici les données de Walter Meier :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Basez-vous sur les rentes AVS maximales pour les conjoints.b. Les avoirs de la caisse de pensions seront perçus sous forme de rente.c. Les avoirs du pilier 3a seront constitués jusqu'à 65 ans et utilisés pour l'amortissement de l'hypothèque de 2^e rang. Veuillez utiliser la cotisation 3a maximale actuellement pour votre calcul. Le capital constitué sera retiré à 65 ans. <p>Voici les données de la banque :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Hypothèque à maximum 65% de la valeur de la garantie à l'âge ordinaire de la retraite. Selon la banque, la valeur prise en compte se monte à CHF 1'000'000.b. Le taux d'intérêt pour le calcul de la viabilité est de 5.00%.c. Un amortissement sur l'hypothèque restante de 0.75% doit être inclus dans le calcul de la viabilité, que ce soit pour une valeur de prêt à 65% ou inférieure.d. Les coûts d'entretien sont calculés à 1% de la valeur de la garantie.e. Viabilité mathématique : tenir compte d'au maximum 1/3 du revenu brut pour les intérêts, l'amortissement et les coûts d'entretien.	
<p>Exercices</p> <ol style="list-style-type: none">1. Présentez l'évolution de la valeur des avoirs du pilier 3a.2. Etablissez de façon détaillée un concept de financement à 65 ans.3. Etablissez de façon détaillée un calcul de la viabilité à 65 ans. Quel est le montant maximal de l'hypothèque à 65 ans ?4. Expliquez votre résultat en quelques phrases courtes et mots clef.5. Que recommandez-vous ?	

II : CAISSE DE PENSIONS

Exercice	13 points
<p>Walter Meier songe à prendre une retraite partielle à 30% et à continuer à travailler à 70% au 1^{er} janvier 2021. Il souhaite retirer les prestations de la caisse de pensions sous forme de rentes. De plus, il prévoit de faire des rachats à hauteur de CHF 20'000 par année jusqu'à sa retraite anticipée. Les rachats se feront chaque année en décembre. Il vous demande de lui montrer en détails l'évolution des avoirs de la caisse de pensions et de calculer les rentes qui en résulteront.</p> <p>Voici les données :</p> <ol style="list-style-type: none">Le revenu évolue en proportion à l'évolution du taux d'occupation.La déduction de coordination de la caisse de pensions est adaptée au taux d'occupation.Veuillez vous référer aux <i>Remarques générales sur les calculs</i> pour les taux d'intérêts sur les avoirs de prévoyance.Les cotisations épargne se montent à 18% du revenu assuré et les intérêts sont calculés à terme échu. <p>Exercices</p> <p>Veuillez détailler l'évolution de 2016 à 2023 en indiquant les montants annuels et les valeurs suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">Année et âgeSalaire annuel, déduction de coordination, revenu assuré et cotisations épargne annuellesEtat des avoirs de vieillesse au 1^{er} janvier, revenus d'intérêt, cotisations épargne, rachats et état au 31 décembre, respectivement à l'anniversaire des 65 ansMontant de la rente de retraite partielle au 1^{er} janvier 2021 selon le taux de conversion et le montant de la rente de vieillesse complémentaire à l'âge ordinaire de la retraiteA combien se monte la différence de revenu sous forme de rentes en CHF entre le scénario de la retraite partielle anticipée et celui de la retraite à l'âge ordinaire sans retraite partielle ?	

III : PLANIFICATION FINANCIERE

Exercice	25 points
<p>Walter Meier réfléchit à sa retraite. Il vous demande de lui établir une planification de 2016 à 2027.</p> <p>Vous recevez les données suivantes. Ces informations sont indépendantes de l'exercice précédent.</p> <ol style="list-style-type: none">Il prévoit une retraite partielle à 30% au 1^{er} janvier 2021 (travaille à 70%).Il continuera le mandat au CA jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.Rentes de la caisse de pensions : au moment de la retraite partielle au 1^{er} janvier 2021, il recevra une rente annuelle de CHF 22'000. A l'âge ordinaire de la retraite, sa rente augmentera à CHF 82'000 par année.Les coûts de la vie se monte à CHF 90'000 par an, sans compter les cotisations au pilier 3a. Il ne faut pas tenir compte de l'inflation.De 2016 à 2018, il prévoit des rachats auprès de la caisse de pensions pour CHF 20'000 par année. En 2019, le dernier rachat se montera à CHF 40'000.Les impôts sur le revenu et la fortune se montent à 22% du total des revenus.En 2020, il prévoit de rénover la cuisine. Il budgétise CHF 50'000 pour les coûts la rénovation, dont 50% contribuent à maintenir la valeur du bien immobilier.Walter Meier part du principe que le versement de l'assurance vie à son échéance ne sera pas supérieur à CHF 130'000. Il réserve ce versement à l'amortissement de l'hypothèque.Il réserve également le versement de la totalité des avoirs bruts du pilier 3a à l'amortissement de l'hypothèque.Sur toute la durée de la planification, vous pouvez vous baser sur les taux d'intérêts hypothécaires donnés dans la situation initiale. <p>Exercices</p> <p>Etablissez pour le couple Meier un plan financier détaillé et donnant un aperçu global de 2016 à 2027. Les données suivantes doivent y figurer :</p> <ol style="list-style-type: none">Les différents revenus sous forme de salaire ou de rentes et le total qui en résulteLes diverses positions de dépenses, y compris les impôts ainsi que le total qui en résulteLes différentes positions de fortune et de dettes, y compris le bien immobilier et le total de la fortune nette. Le rendement net du dépôt de placement se monte à 2% par an. <p>Remarque : vous pouvez arrondir les chiffres à 100. Indiquez tous les montants en valeur annuelle.</p>	